

Direction des Ressources Humaines, des
Assemblées et des Affaires Financières
Service : Affaires financières et Assemblées

Arrêté N°16-2424

**portant désignation des conseillers
départementaux en qualité de
délégué pour représenter la
Présidente du Conseil départemental
dans des domaines de compétence.**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU l'article 4 de la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1007 en date du 27 avril 2015 prenant acte des délégations accordées par la Présidente à des membres de l'Assemblée départementale;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La Présidente du conseil départementale est seule chargée de l'administration et peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions.

ARTICLE 2

Les élu(e)s de l'Assemblée départementale ayant reçu une délégation dans les domaines de compétences définis à l'article 3 seront les interlocuteurs privilégiés de la Présidente, des directions et services et de l'ensemble des organismes, associations, collectivités et partenaires de la collectivité et sont chargés de la représenter, sous sa surveillance et sa responsabilité.

ARTICLE 3

| Domaines de compétence | Élu référent désigné par la Présidente |
|---|---|
| Énergie, forêt, aménagement rural, foncier agricole et forestier | Robert AIGOIN |
| Foncier, Documents d'urbanisme, Suivi du SIG | Robert AIGOIN |
| Agriculture | Robert AIGOIN |
| Enfance Famille | Françoise AMARGER-BRAJON |
| Santé Autonomie et droits des femmes | Laurence BEAUD |
| Infrastructures routières | Denis BERTRAND |
| Patrimoine | Régine BOURGADE |
| Logement | Régine BOURGADE |
| Mobilités | Henri BOYER |
| Transports scolaires | Henri BOYER |
| Politiques d'Accueil | Henri BOYER |
| Économie sociale et solidaire, artisanat et métiers d'arts | Patricia BREMOND |
| Solidarités | Francis COURTES |
| Ressources Humaines et moyens généraux | Francis COURTES |
| Infrastructures numériques | Sophie MALIGE |
| Culture | Sophie MALIGE |
| Environnement | Sophie MALIGE |
| Insertion | Michèle MANOA |
| Programmes européens | Michèle MANOA |
| Contractualisation, Réorganisation territoriale, Politiques territoriales | Michèle MANOA |
| Sports | Jean-Claude MOULIN |
| Eau, AEP | Bernard PALPACUER |
| Jeunesse | Guyène PANTEL |
| Enseignement | Guyène PANTEL |
| Aide aux entreprises | Laurent SUAU |
| Finances départementales | Laurent SUAU |

ARTICLE 4

Ces délégations ne valent pas délégations de signature qui font l'objet d'arrêtés spécifiques.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et notifié aux élu(e) mentionnés à l'article 3.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 14 novembre 2016
La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

